



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception :  
19 février 2013

Dossier complet le :  
19 février 2013

N° d'enregistrement :  
F054-13-P0072

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

## 4.2 Objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Descriptif et Atlas cartographique du tracé. (comprenant l'annexe 3 et 4)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à NANTES

le, 18/02/2013

Signature

**Chef de projets**  
  
**Dominik UZNANSKI**



Réseau de transport d'électricité

# CREATION DE LA LIGNE A 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS - NIORT

## Présentation du tracé aérien.

Février 2013

Région POITOU-CHARENTES  
Département des Deux-Sèvres

### VOTRE INTERLOCUTEUR

Mr Laurent HAYE  
02 40 67 31 57

### POUR EN SAVOIR PLUS

[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)

Réseau de transport d'électricité  
1, terrasse Bellini  
92919 La Défense cedex



## Sommaire

Sommaire.....	1
<b>I. Présentation du tracé.....</b>	<b>3</b>
Au niveau de la commune de Champdeniers-Saint-Denis.....	4
Au niveau de la commune de Germond-Rouvre.....	7
Au niveau de la commune d'Echiré.....	9
<b>II. Présentation des mesures compensatoires liées aux impacts du projet sur le paysage et présentées lors de la réunion plénière de concertation du 16 avril 2012.....</b>	<b>11</b>
Mise en souterrain supplémentaire de lignes à 15 000 volts.....	12
Plan d'accompagnement de projet.....	27
<b>III. Annexe.....</b>	<b>28</b>
Plan de la ligne aérienne à 90 000 volts Champdeniers-Niort.....	29
Atlas de la ligne aérienne à 90 000 volts Champdeniers-Niort.....	32



# I. PRESENTATION DU TRACE

L'objet de ce document est de décrire le tronçon aérien de la ligne 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT projetée.

Le tracé de cette ligne aérienne figure sur la carte et sur l'atlas en annexe. Les prises photographiques sont localisées sur l'atlas.

## Au niveau de la commune de Champdeniers-Saint-Denis

Le tronçon aérien de la ligne HTB CHAMPDENIERS-NIORT démarrera du support aéro-souterrain qui sera implanté à proximité de la route communale, au Nord du lieu-dit "l'Aumônerie".

La ligne aérienne évoluera ensuite en direction Sud-Est et en plein champ, jusqu'à la route départementale n°743.

Le pré-positionnement des pylônes a été défini de façon à limiter :

- la consommation d'espace agricole et les contraintes d'exploitations parcellaires,
- le passage en surplomb de haies arborescentes par les câbles.

Les pylônes ont donc été implantés autant que possible au niveau des limites parcellaires.

Entre le pylône aéro-souterrain n°1 et le pylône n°2, la future ligne électrique surplombera une haie arbustive haute (côté Est de la route) qui devra être élaguée (cf Planche A1 de l'atlas).

Entre les pylônes n°2 et n°3, **la ligne n'impactera qu'un seul arbre de haut jet**, situé au Sud de la route (cf Planche A1 de l'atlas).

**Les pylônes n°3 à n°11 seront implantés au niveau de limites parcellaires, ce qui limitera la consommation d'espace agricole.**

Entre les pylônes n°3 et n°6, la ligne électrique surplombera plusieurs parcelles de vergers basse-tige (cf Planches A2 et B2 de l'atlas). **Aucun impact n'est à prévoir sur ces vergers, ni sur aucune strate arborescente des haies surplombées.**

**L'implantation du pylône n°5 nécessitera l'arrachage de quelques arbustes** (cf photo 1) ; les arbres de haut jet situés de part et d'autre seront quant à eux préservés.



Photo 1 : Vue sur emplacement du pylône n°5

Une haie arbustive (Frênes élevés) sera impactée entre les pylônes n°6 et n°7 (cf photo 2), et entre les pylônes n°8 et n°9 (cf Planches B3 et C3 de l'atlas).

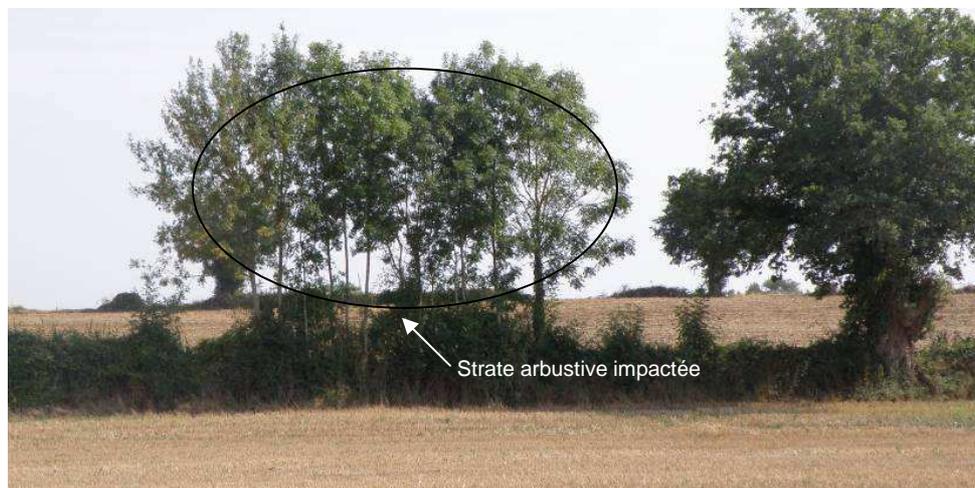


Photo n°2 : vue la haie arbustive impactée, entre les pylônes n°6 et n°7

Il convient de préciser que **la haie impactée (entre les pylônes n°8 et n°9) est protégée à l'article L.123.1.5 du Code de l'Urbanisme**. Néanmoins, l'article L.123.1.9 du même code précise que *"les règles et servitudes définies par un plan local d'urbanisme ne peuvent faire l'objet d'aucune dérogation, à l'exception des adaptations mineures rendues nécessaires par la nature du sol, la configuration des parcelles ou le caractère des constructions avoisinantes."* Nous considérons que les élagages mineurs de la haie protégée et surplombée par la future ligne aérienne font bien partie "des adaptations mineures". Ainsi, le projet de nécessitera pas de mise en compatibilité avec le PLU.

**Deux autres haies protégées à l'article L.123.1.5 du Code de l'Urbanisme seront également surplombées par la future ligne électrique**, mais aucun impact (élagage) n'est à prévoir au vu de leur développement limité à une strate buissonnante.

A partir du pylône n°11, la future ligne aérienne s'appuiera sur la RD 743.

Le pylône n°11 sera implanté en bordure de la route communale desservant le lieu-dit "la Saunerie". **Son implantation impactera un chêne assez âgé** (cf Planche D3 de l'atlas).

Le pré-positionnement des pylônes n°11 et n°12 a été défini de façon à être suffisamment éloigné des éoliennes (> 170 m), actuellement en cours de construction.

Pour des raisons de sécurité routière, aucun pylône ne sera implanté en bordure de la RD 743. La distance minimale attribuée entre un pylône et la haie bordant la RD 743 est d'environ 24 mètres, afin de permettre à l'exploitant agricole le passage d'une rampe de traitement d'un pulvérisateur.

Entre les pylônes n°12 et n°13, une haie arborescente ne pourra être évitée. **Le surplomb de la ligne nécessitera l'arrachage de quelques grands frênes têtards présentant un intérêt écologique et paysager** (cf Planche D3 de l'atlas).

Le pylône n°13 sera implanté au milieu d'une haie buissonnante où un tronc d'arbre mort sera arraché (cf Planche E3 de l'atlas et photo 3).

La future ligne surplombera les haies situées de part et d'autre de la route desservant le lieu-dit "Soignée" sans impacter les quelques arbres de haut-jet disséminés sur ce réseau bocager (cf Planche E3 de l'atlas et photo 4).

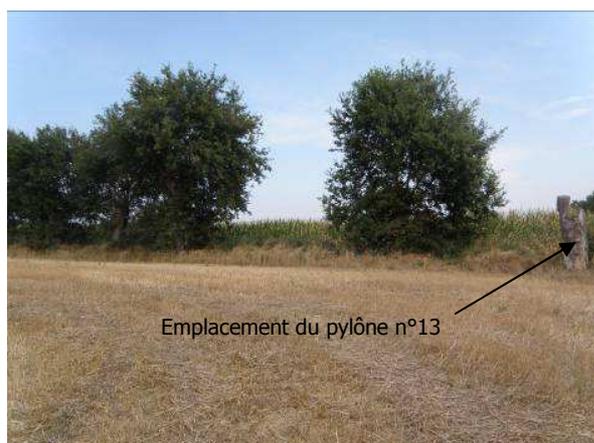


Photo 3 : vue sur l'emplacement du pylône n°13



Photo 4 : vue sur le passage de la ligne HTB (route de Soignée)

Au niveau de la traversée de la RD 7, la ligne aérienne s'écartera de la RD 743 pour minimiser l'impact sur le réseau bocager (cf Planches E2 et F2).

Entre les pylônes n°14 et n°15, **un arbre récemment taillé en têtard sera surplombé par la future ligne** et donc arraché au préalable des travaux.

## Au niveau de la commune de Germond-Rouvre

Sur le territoire de la commune de Germond-Rouvre, la future ligne aérienne s'appuiera sur la RD 743. Les pylônes seront implantés en plein champ. La ligne surplombera un espace agricole de type openfield, où le réseau bocager est très lâche.

Entre les pylônes n°16 et n°17, une haie arbustive sera surplombée par la future ligne : un léger élagage sera donc nécessaire (cf Planche F2 de l'atlas et photo 5).



Photo 5 : vue sur la haie arbustive surplombée entre les pylônes n°16 et n°17.

**Le pylône n°17 sera implantée au niveau d'une haie arbustive haute, ce qui impactera quelques grands arbustes.**

**Depuis le pylône n°17 jusqu'à l'aéro-souterrain situé sur la commune d'Echiré, la future ligne ne surplombera aucune haie arborescente ou arbustive haute (cf Planches F2, G2, H1, H2 et I1).** Au niveau de ce tronçon, les impacts sur le réseau bocager seront négligeables.



Photo 6 : vue en direction Nord, depuis le carrefour entre la RD 168 et la RD 743.

Au niveau de l'échangeur de l'autoroute, la future ligne s'écartera du réseau routier pour des raisons techniques liées à cet échangeur et pour minimiser l'impact sur le réseau bocager (cf Planches H1, H2 et photos 7 et 8).

Il convient de souligner que la future ligne HTB contournera les haies multistrates implantées en bordure de la RD 743 et l'échangeur autoroutier. Ces haies permettront de masquer la future ligne depuis la RD 743.



Photo 7 : vue (en direction Nord) sur une haie multistrata qui sera contournée par le projet (situé à proximité de l'échangeur de l'autoroute).



Photo 8 : vue (en direction Sud-Est) sur les haies multistrates implantées aux abords de la RD 743 et l'échangeur autoroutier, qui permettront de masquer partiellement la future ligne HTB depuis la RD 743.

## Au niveau de la commune d'Echiré

Au niveau du territoire communal d'Echiré, la future ligne aérienne ne surplombera aucune haie arbustive ou arborescente. Les impacts sur les habitats naturels seront donc négligeables.

Elle surplombera néanmoins l'autoroute A83 à un endroit où cette dernière est située sur un léger remblai (cf planche I1 et photo 9).

Le support aéro-souterrain sera implanté en bordure Ouest du chemin rural qui longe la RD 743, au fond d'une légère cuvette, ce qui le rendra moins visible. Il sera à peine perceptible depuis le château de Coudray Salbart, puisqu'éloigné d'environ 1,7 km avec le hameau de Ternanteuil entre-eux.



Photo 9 : vue (en direction Nord) sur le passage au-dessus de l'autoroute



Photo 10 : vue (en direction Sud) sur la cuvette où sera implanté l'aéro-souterrain



## **II. PRESENTATION DES MESURES COMPENSATOIRES LIEES AUX IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET PRESENTEES LORS DE LA REUNION PLENIERE DE CONCERATION DU 16 AVRIL 2012**

La future ligne aérienne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT portera atteinte au patrimoine paysager.

En terme de mesures de réduction des impacts sur le paysage, le type et la répartition des pylônes ont été imaginés pour assurer une insertion optimale de l'ouvrage dans le paysage.

L'impact résiduel du projet sur le paysage sera compensé par :

- la mise en souterrain d'environ 9 km de ligne HTA (15 000 volts) au niveau des entrées de bourgs des communes traversées par le projet.
- la mise en place d'un "Programme d'Accompagnement de Projets" (PAP) financé par RTE.

## Mise en souterrain supplémentaire de lignes à 15 000 volts

Il est proposé de mettre en souterrain des lignes aériennes, non concernées par la restructuration liée à la création du poste de CHAMPDENIERS, pour une longueur totale d'environ 9 km, se répartissant sur :

- Commune de Echiré sur une longueur de 1,5 km (cf figure 1).
- Commune de Germond-Rouvre sur une longueur de 4,6 km (cf figures 2 et 3)
- Commune de Champdeniers sur une longueur de 2,7 km (cf figure 4).

Ces travaux ont pour objectif de proposer des mesures compensatoires aux communes impactées par le passage de la ligne HTB permettant d'une part une sécurisation de l'alimentation HTA et d'autre part une amélioration paysagère.

Les lignes à effacer sont représentées au pages suivantes.

Figure 1 : secteur d'Echiré



**Photomontage n° ECH1**  
**Vue depuis l'intersection de la Cote de Chaillot avec la rue des Garennes**

*Avant travaux*



*Après travaux*



**Photomontage n°ECH2 - Vue depuis le giratoire de la Cote de Chaillot**

***Avant travaux***



***Après travaux***



**Photomontage n°ECH3 - Vue depuis le secteur agricole "les Rochereaux"**

***Avant travaux***



***Après travaux***



**Photomontage n° ECH4 - Vue depuis l'entrée Sud d'Ec hiré (Cote de Chaillot)**

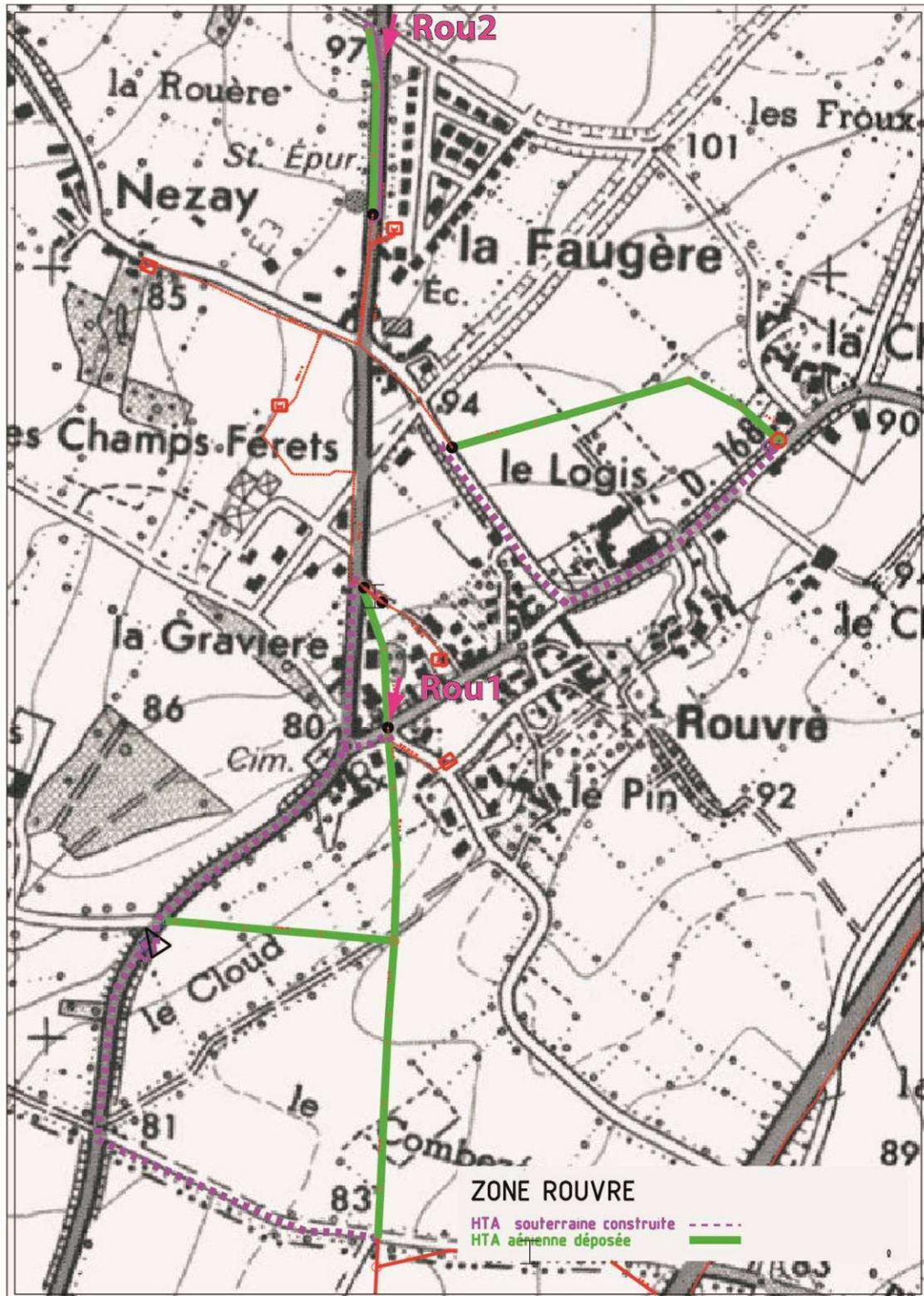
*Avant travaux*



*Après travaux*



Figure 2 : secteur de Rouvre



**Photomontage n°ROU1 - Vue depuis le centre de Rouv re**

***Avant travaux***



***Après travaux***



## Photomontage n°ROU2 - Vue depuis le Nord de Rouvre

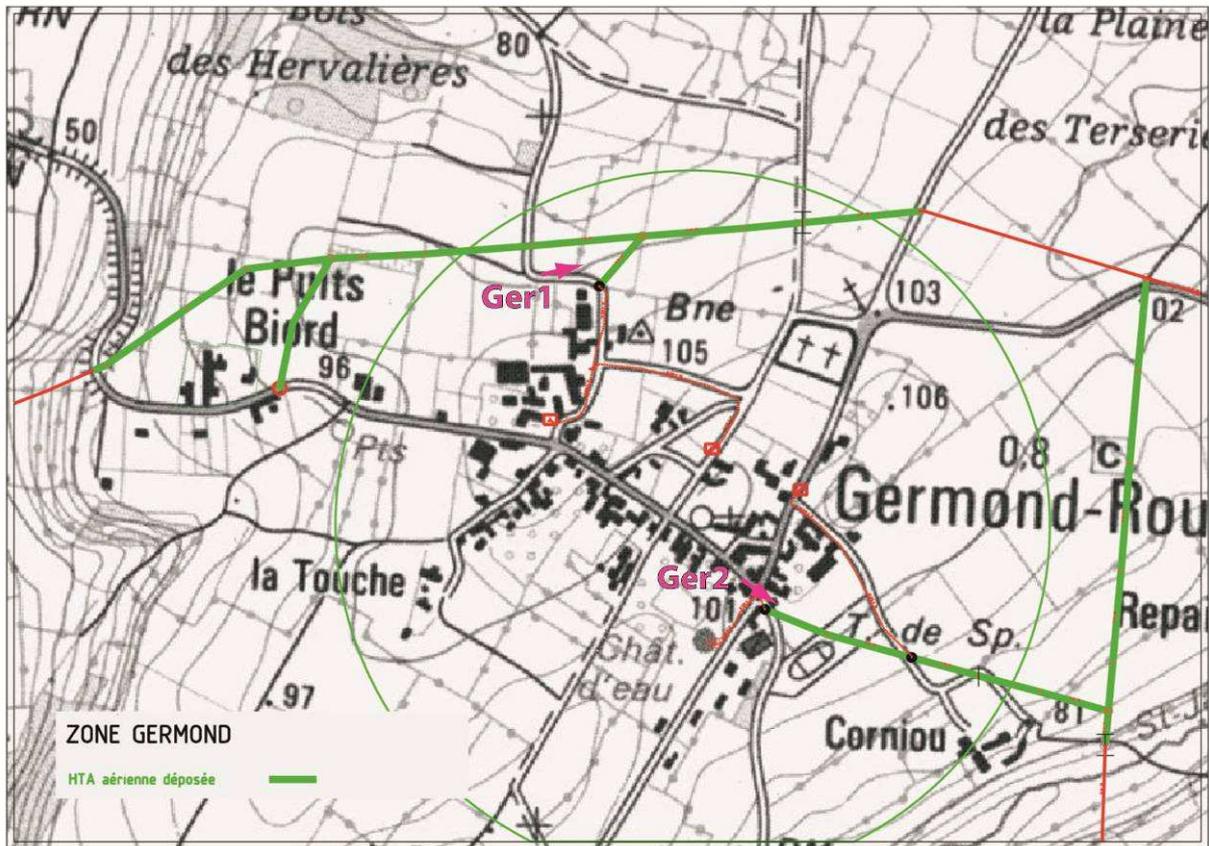
*Avant travaux*



*Après travaux*



**Figure 3 : secteur de Germond**



**Photomontage n°GER1 - Vue depuis un chemin rural au Nord de Germond**

***Avant travaux***



***Après travaux***



## Photomontage n° GER2 - Vue depuis le centre de Germ ond

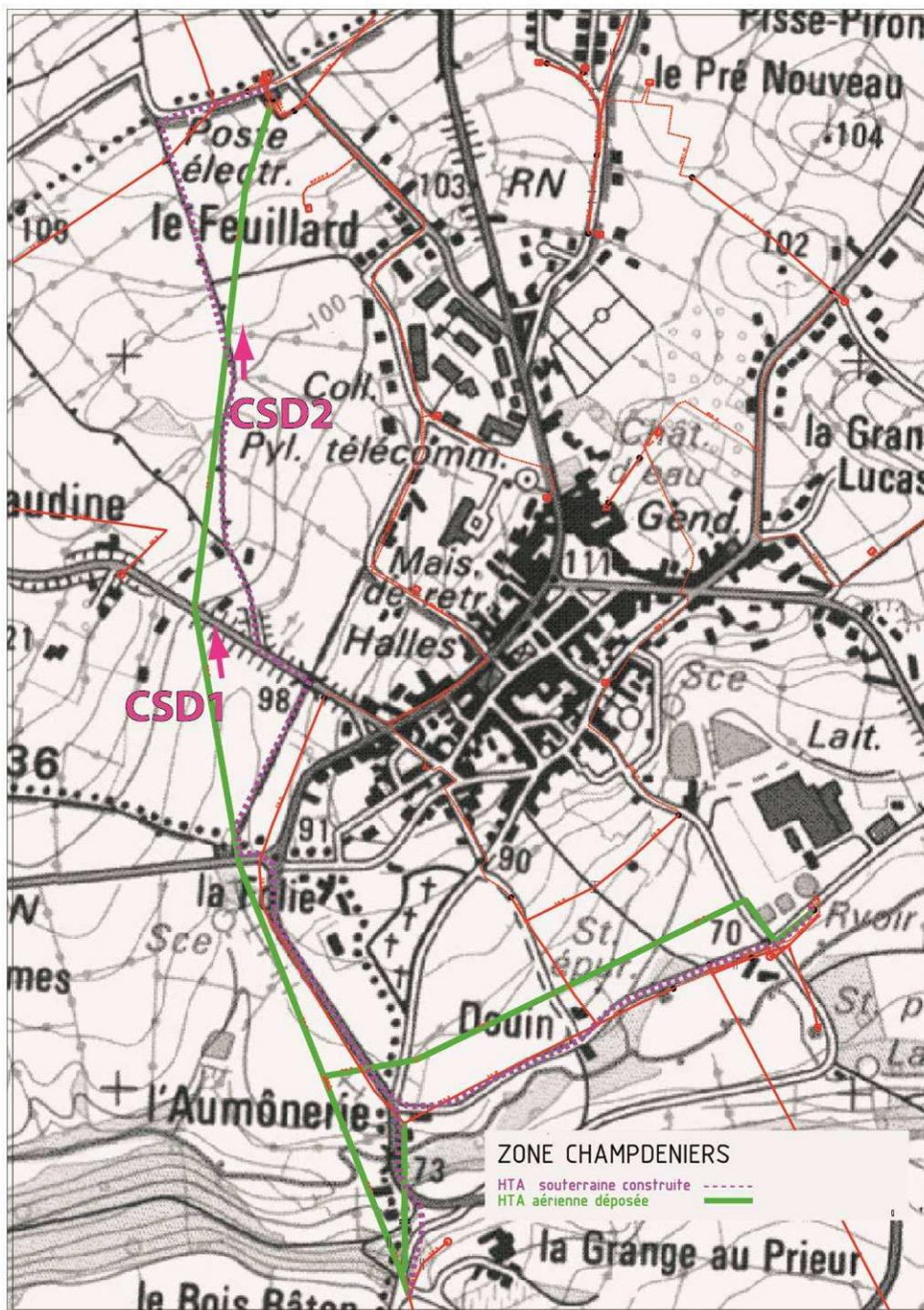
*Avant travaux*



*Après travaux*



Figure 4 : secteur de Champdeniers



**Photomontage n°CSD1 - Vue depuis la RD 745 (route de la Véquière)**

***Avant travaux***



***Après travaux***



**Photomontage n°CSD2 - Vue depuis un chemin rural a u Nord-Ouest du bourg**

***Avant travaux***



***Après travaux***



## Plan d'accompagnement de projet

La solution proposée comporte la création d'un tronçon de ligne aérienne neuve ; en conséquence le projet doit faire l'objet d'un Plan d'Accompagnement de Projet conformément aux engagements de RTE dans le cadre du Contrat de Service Public avec l'Etat.

### Principe :

Le Contrat de Service Public (CSP) signé le 24 octobre 2005 entre RTE et l'Etat, et la circulaire du 22 février 2007, prévoient pour chaque construction de ligne aérienne neuve la mise en place d'un « Programme d'Accompagnement de Projet » (PAP) financé par RTE. Ce Plan d'Accompagnement de Projet permet la mise en œuvre d'actions de réduction d'impact de la ligne, d'amélioration de l'insertion des réseaux existants ou de participation à des projets de développement économique local durable.

La contribution financière de RTE pour un ouvrage à 90 000 volts est de 8 % du coût d'investissement de la ligne aérienne. Le montant de ce fonds est arrêté au moment de la déclaration d'utilité publique. Au moins la moitié du fonds doit être utilisée pour des actions sur le territoire des communes traversées par la partie aérienne de l'ouvrage. Le reste peut être utilisé sur le territoire d'autres communes sous réserve d'un abondement des collectivités d'au moins 50 %.

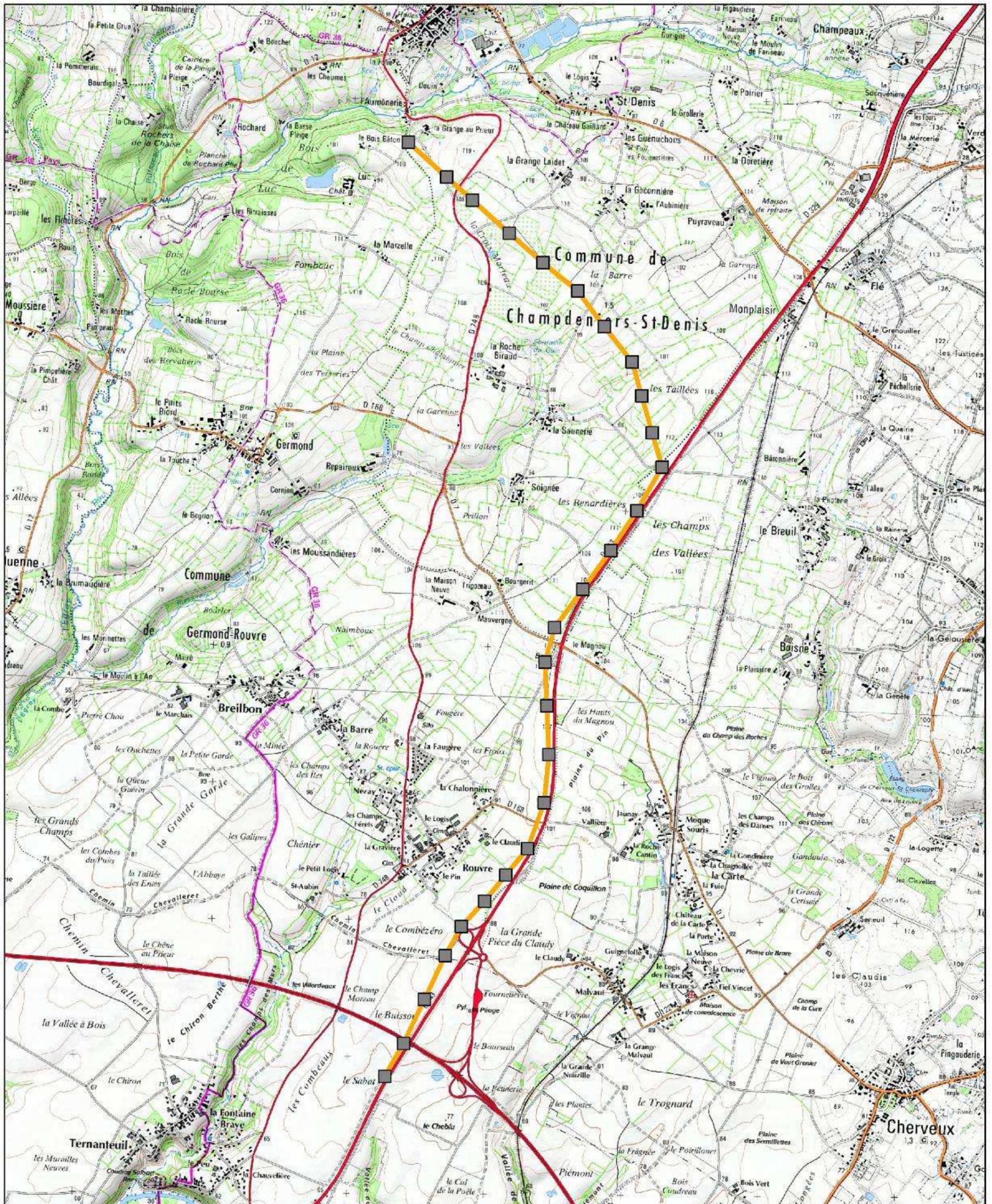
### Pilotage :

Pour assurer la transparence et la traçabilité vis à vis des choix et financements de projets, il est mis en place au moment de la déclaration d'utilité publique, un comité de pilotage sous l'égide de la préfecture qui veille et participe au respect de la mise en œuvre du règlement et décide de l'attribution des fonds.

## **III. ANNEXES**



**Plan de la ligne aérienne  
à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT**



**TITRE :** Tracé de la ligne 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

**LEGENDE :**

- Ligne 90 000 volts
- Pylône électrique



**ETUDE :** Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

**N° Affaire :** 000070

**Client :** RTE

**ECHELLE :** 0 250 500 1 000 Mètres  
1:25 000  
Seule l'échelle métrique est garantie

**DATE :** 08/11/2012





**TITRE :** Tracé de la ligne 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

**LEGENDE :**

- Pylône électrique
- Ligne 90 000 volts

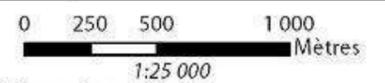


**ETUDE :** Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

**N° Affaire :** 000070

**Client :** RTE

**ECHELLE :**



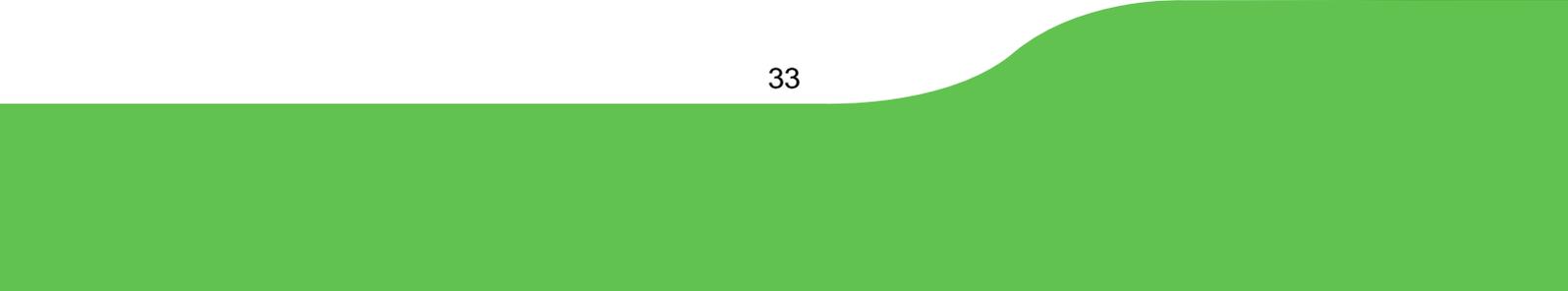
*Seule l'échelle métrique est garantie*

**DATE :** 08/11/2012



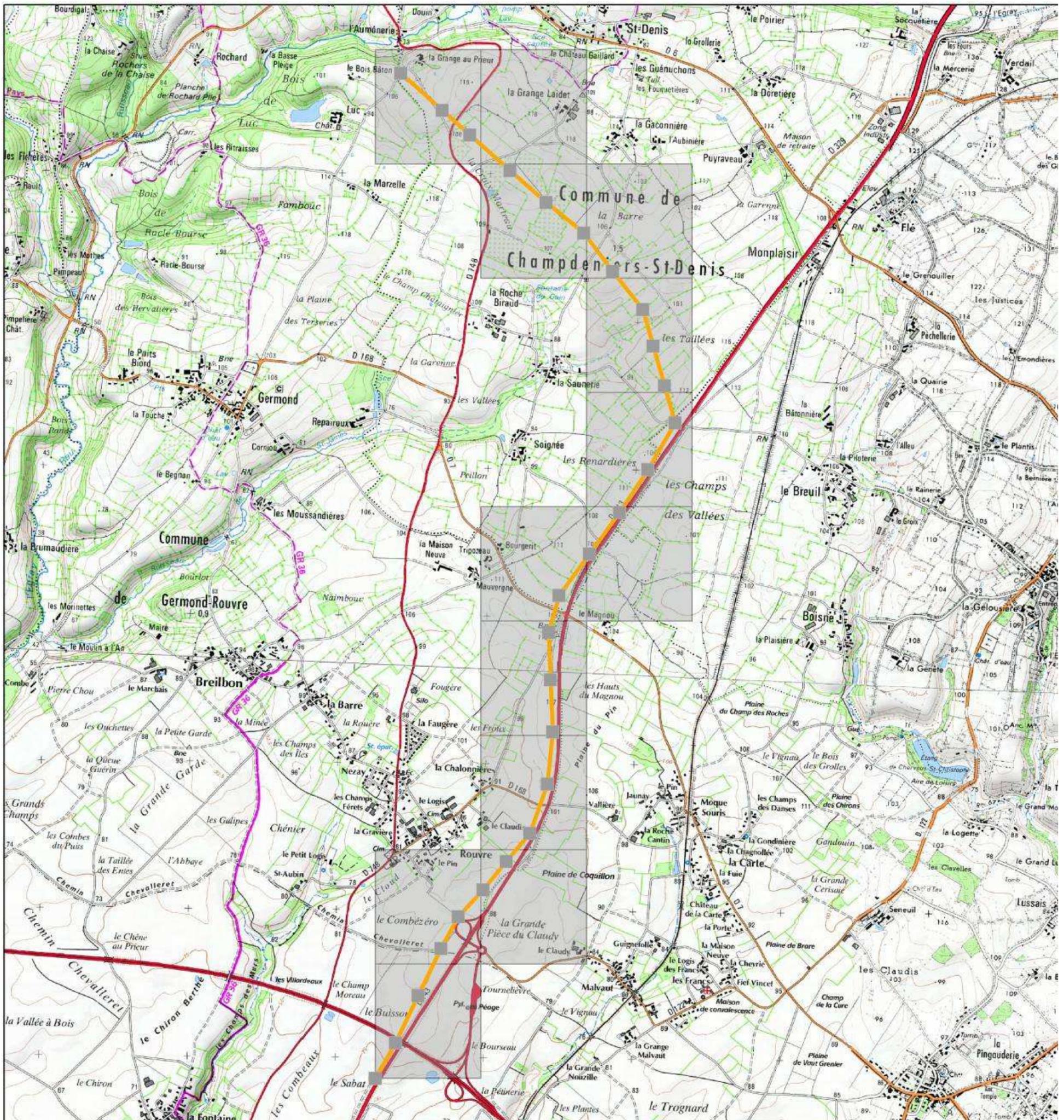


**Atlas de la ligne aérienne  
à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT**



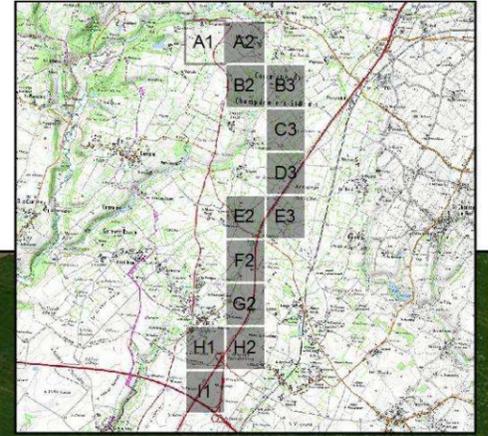


# ATLAS CARTOGRAPHIQUE LIGNE 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS-NIORT



# ATLAS CARTOGRAPHIQUE LIGNE 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS-NIORT

## Planche A1



bing™

© 2010 GeoEye © 2010 IGN © 2010 Elorn © 2012 Microsoft Corporation

TITRE: ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Page 1 sur 13

**LEGENDE :**

**Parc**



-  Pylône électrique
-  Ligne 90 000 volts



**ETUDE :** Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

**N° Affaire :** 000070

**Client :** RTE

**ECHELLE :** 0 25 50 100 Mètres

1:2 500

Seule l'échelle métrique est garantie

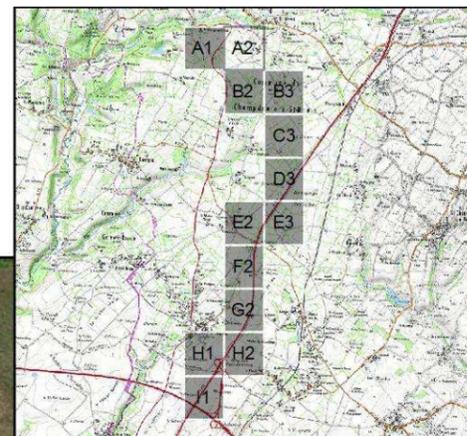
**DATE :** 12/12/2012



Fond cartographique : Orthophotos  
 Source de données : Impact et Environnement  
 Auteur : NR, NG

# ATLAS CARTOGRAPHIQUE LIGNE 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS-NIORT

## Planche A2



© 2010 GeoEye © 2010 IGN © 2010 Elorn © 2012 Microsoft Corporation

TITRE : ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Page 2 sur 13

**LEGENDE :**

Parc



Éolienne

■ Pylône électrique

— Ligne 90 000 volts

Fond cartographique : Orthophotos  
 Source de données : Impact et Environnement  
 Auteur : NR, NG



ETUDE : Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

N° Affaire : 000070

Client : RTE

0 25 50 100  
 ECHELLE : Mètres

1:2 500

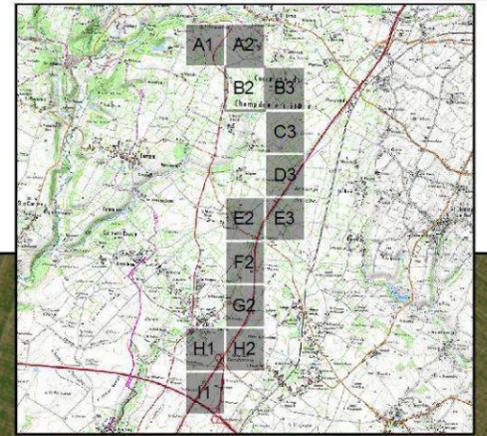
Seule l'échelle métrique est garantie

DATE : 12/12/2012



# ATLAS CARTOGRAPHIQUE LIGNE 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS-NIORT

## Planche B2



TITRE : ATLAS CARTOGRAPHIQUE

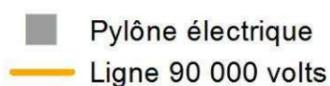
Page 3 sur 13

**LEGENDE :**

Parc



Éolienne



Pylône électrique

Ligne 90 000 volts



Photo n°



ETUDE : Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

N° Affaire: 000070

Client : RTE

ECHELLE : 0 25 50 100 Mètres

1:2 500

Seule l'échelle métrique est garantie

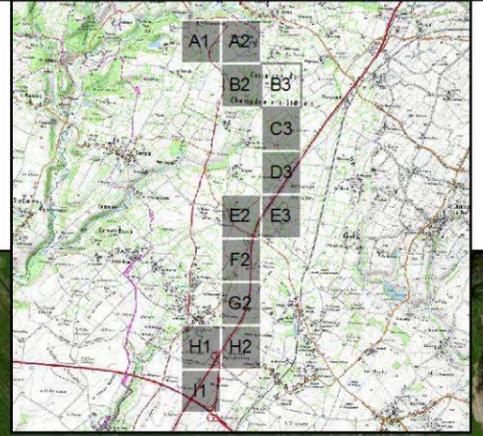
DATE : 12/12/2012



Fond cartographique : Orthophotos  
 Source de données : Impact et Environnement  
 Auteur : NR, NG

# ATLAS CARTOGRAPHIQUE LIGNE 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS-NIORT

## Planche B3



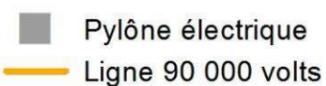
© 2010 GeoEye © 2010 IGN © 2010 Elam © 2012 Microsoft Corporation

TITRE : ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Page 4 sur 13

### LEGENDE :

#### Parc

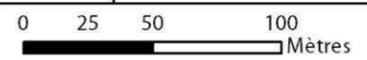


ETUDE : Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

N° Affaire : 000070

Client : RTE

ECHELLE :



1:2 500

Seule l'échelle métrique est garantie

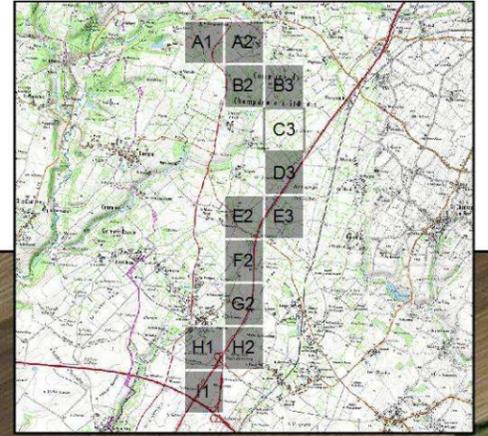
DATE : 12/12/2012



Fond cartographique : Orthophotos  
Source de données : Impact et Environnement  
Auteur : NR, NG

# ATLAS CARTOGRAPHIQUE LIGNE 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS-NIORT

## Planche C3



TITRE : ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Page 5 sur 13

**LEGENDE :**

**Parc**



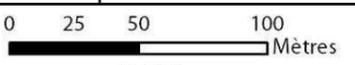
-  Pylône électrique
-  Ligne 90 000 volts



**ETUDE :** Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

**N° Affaire :** 000070

**Client :** RTE

**ECHELLE :**  Mètres

1:2 500  
Seule l'échelle métrique est garantie

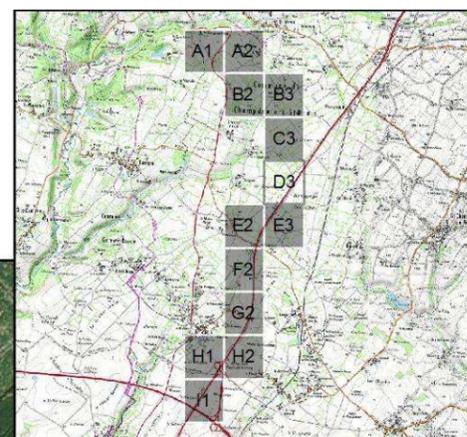
**DATE :** 12/12/2012



Fond cartographique : Orthophotos  
Source de données : Impact et Environnement  
Auteur : NR, NG

# ATLAS CARTOGRAPHIQUE LIGNE 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS-NIORT

## Planche D3



bing™

© 2010 GeoEye © 2010 IGN © 2010 Elsam © 2012 Microsoft Corporation

TITRE: ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Page 6 sur 13

**LEGENDE :**

Parc



Éolienne

■ Pylône électrique

— Ligne 90 000 volts

Fond cartographique : Orthophotos  
Source de données : Impact et Environnement  
Auteur : NR, NG



ETUDE : Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

N° Affaire : 000070

Client : RTE

0 25 50 100  
ECHELLE : Mètres

1:2 500

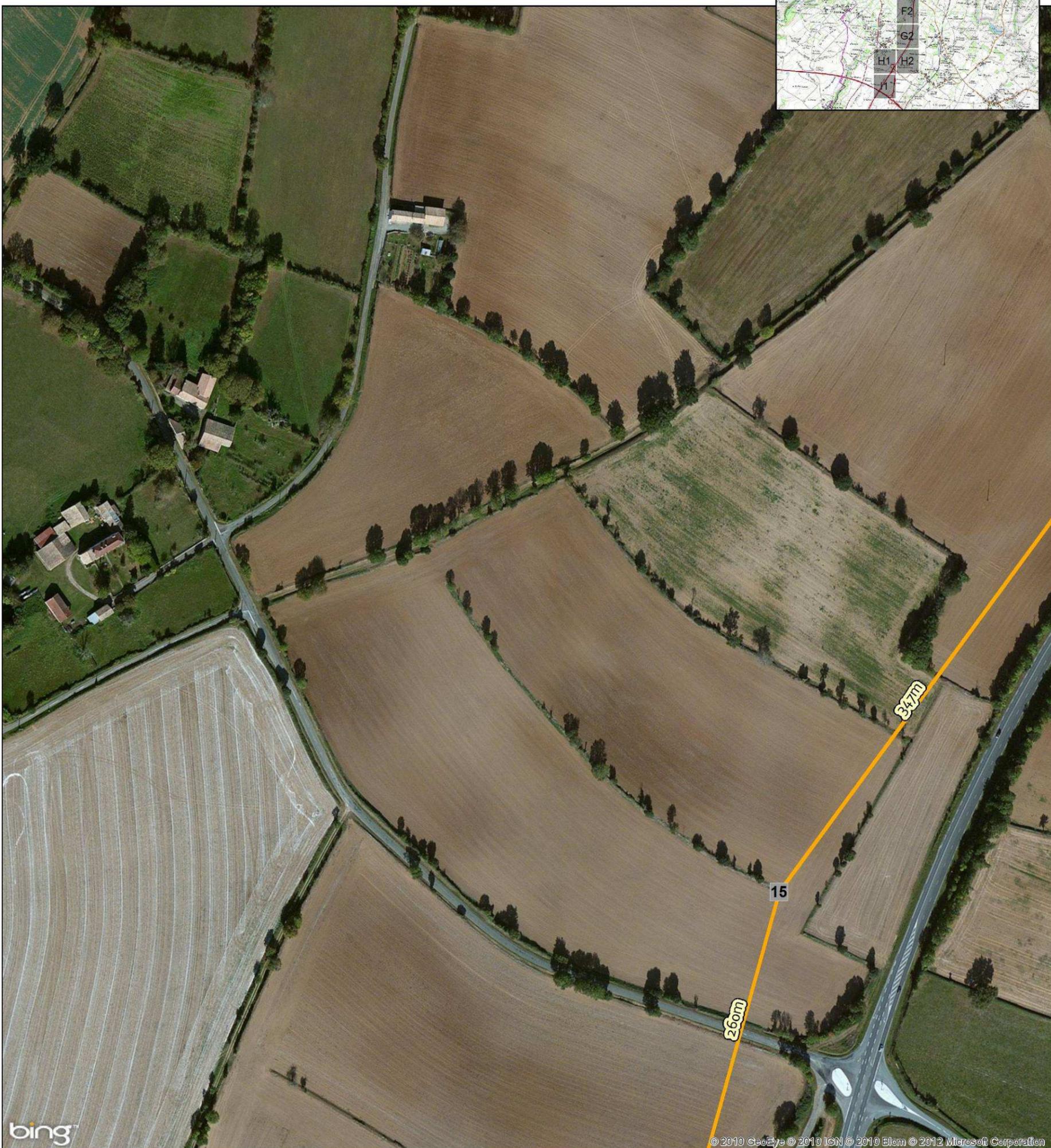
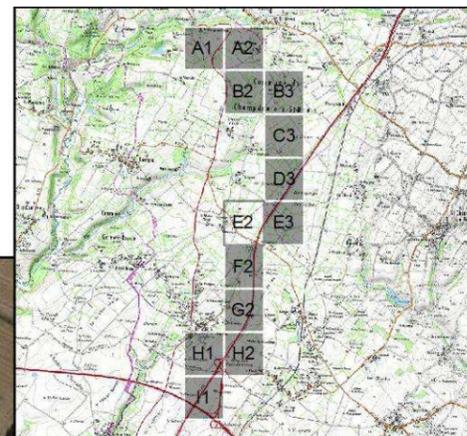
Seule l'échelle métrique est garantie

DATE : 12/12/2012



# ATLAS CARTOGRAPHIQUE LIGNE 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS-NIORT

## Planche E2



TITRE : ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Page 7 sur 13

**LEGENDE :**

Parc



Éolienne

■ Pylône électrique

— Ligne 90 000 volts

Fond cartographique : Orthophotos  
 Source de données : Impact et Environnement  
 Auteur : NR, NG



ETUDE : Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

N° Affaire : 000070

Client : RTE

ECHELLE : 0 25 50 100 Mètres

1:2 500

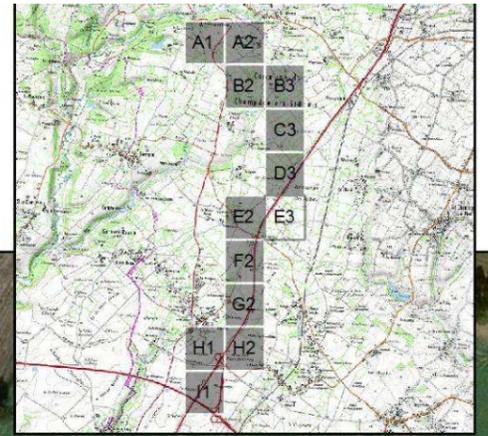
Seule l'échelle métrique est garantie

DATE : 12/12/2012



# ATLAS CARTOGRAPHIQUE LIGNE 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS-NIORT

## Planche E3



TITRE: ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Page 8 sur 13

**LEGENDE :**

Parc



Éolienne

-  Pylône électrique
-  Ligne 90 000 volts



Photo n°



ETUDE : Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

N° Affaire: 000070

Client : RTE

0 25 50 100  
Mètres

ECHELLE: 1:2 500  
Seule l'échelle métrique est garantie

DATE: 12/12/2012

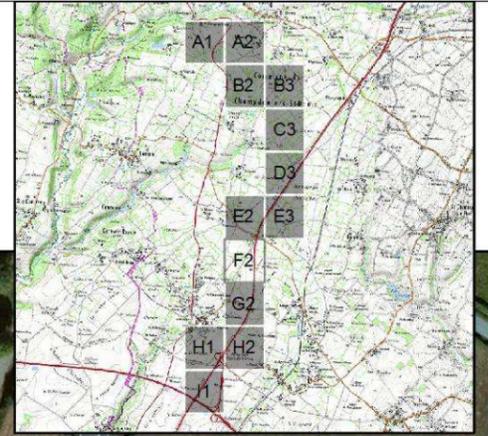


Fond cartographique : Orthophotos  
Source de données : Impact et Environnement  
Auteur : NR, NG

© 2010 GeoEye © 2010 IGN © 2010 Blom © 2012 Microsoft Corporation

# ATLAS CARTOGRAPHIQUE LIGNE 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS-NIORT

## Planche F2



bing™

© 2010 GeoEye © 2010 IGN © 2010 Elcom © 2012 Microsoft Corporation

TITRE : ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Page 9 sur 13

**LEGENDE :**

**Parc**



-  Pylône électrique
-  Ligne 90 000 volts



ETUDE : Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

N° Affaire : 000070

Client : RTE

0 25 50 100  
Mètres

ECHELLE : 1:2 500  
Seule l'échelle métrique est garantie

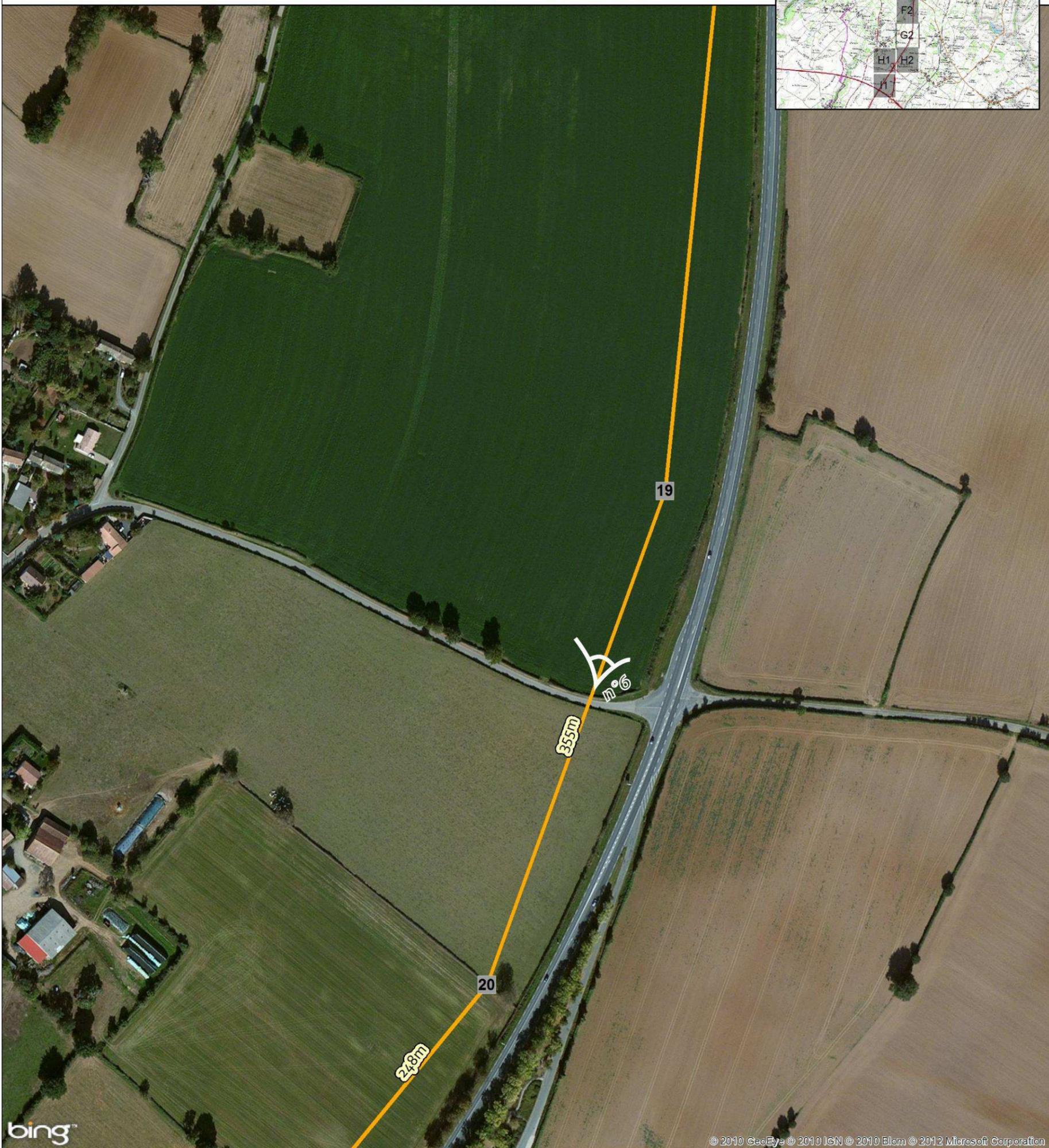
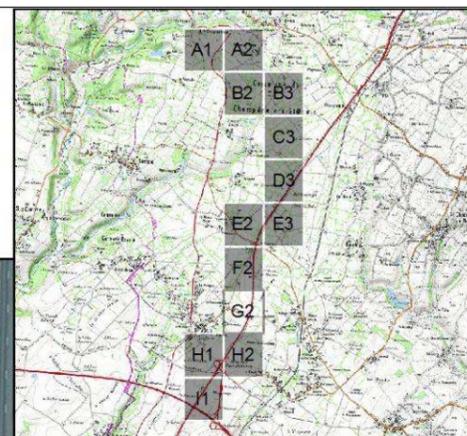
DATE : 12/12/2012



Fond cartographique : Orthophotos  
Source de données : Impact et Environnement  
Auteur : NR, NG

# ATLAS CARTOGRAPHIQUE LIGNE 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS-NIORT

## Planche G2



bing™

© 2010 GeoEye © 2010 IGN © 2010 Elcom © 2012 Microsoft Corporation

TITRE : ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Page 10 sur 13

### LEGENDE :

Parc



Éolienne

■ Pylône électrique  
 — Ligne 90 000 volts



ETUDE : Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

N° Affaire : 000070

Client : RTE

ECHELLE : 0 25 50 100 Mètres

1:2 500

Seule l'échelle métrique est garantie

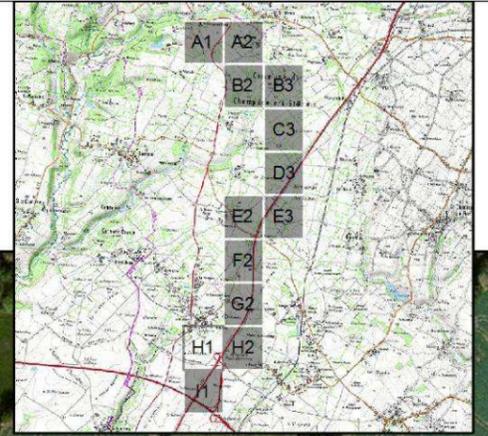
DATE : 12/12/2012



Fond cartographique : Orthophotos  
 Source de données : Impact et Environnement  
 Auteur : NR, NG

# ATLAS CARTOGRAPHIQUE LIGNE 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS-NIORT

## Planche H1



TITRE : ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Page 11 sur 13

**LEGENDE :**

**Parc**



-  Pylône électrique
-  Ligne 90 000 volts



**ETUDE :** Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

**N° Affaire :** 000070

**Client :** RTE

**ECHELLE :** 0 25 50 100 Mètres

1:2 500

Seule l'échelle métrique est garantie

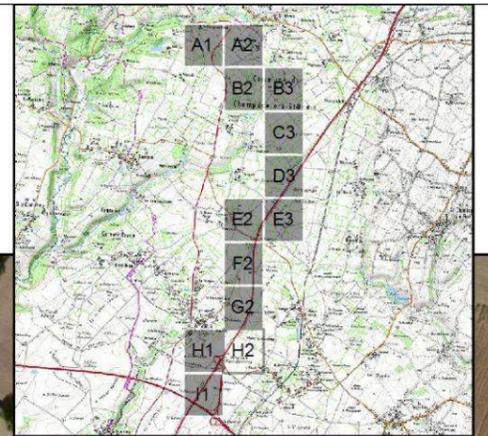
**DATE :** 12/12/2012



Fond cartographique : Orthophotos  
 Source de données : Impact et Environnement  
 Auteur : NR, NG

# ATLAS CARTOGRAPHIQUE LIGNE 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS-NIORT

## Planche H2



TITRE : ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Page 12 sur 13

**LEGENDE :**

**Parc**

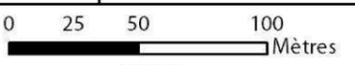


-  Pylône électrique
-  Ligne 90 000 volts



**ETUDE :** Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

**N° Affaire :** 000070      **Client :** RTE

**ECHELLE :**  Mètres

1:2 500  
Seule l'échelle métrique est garantie

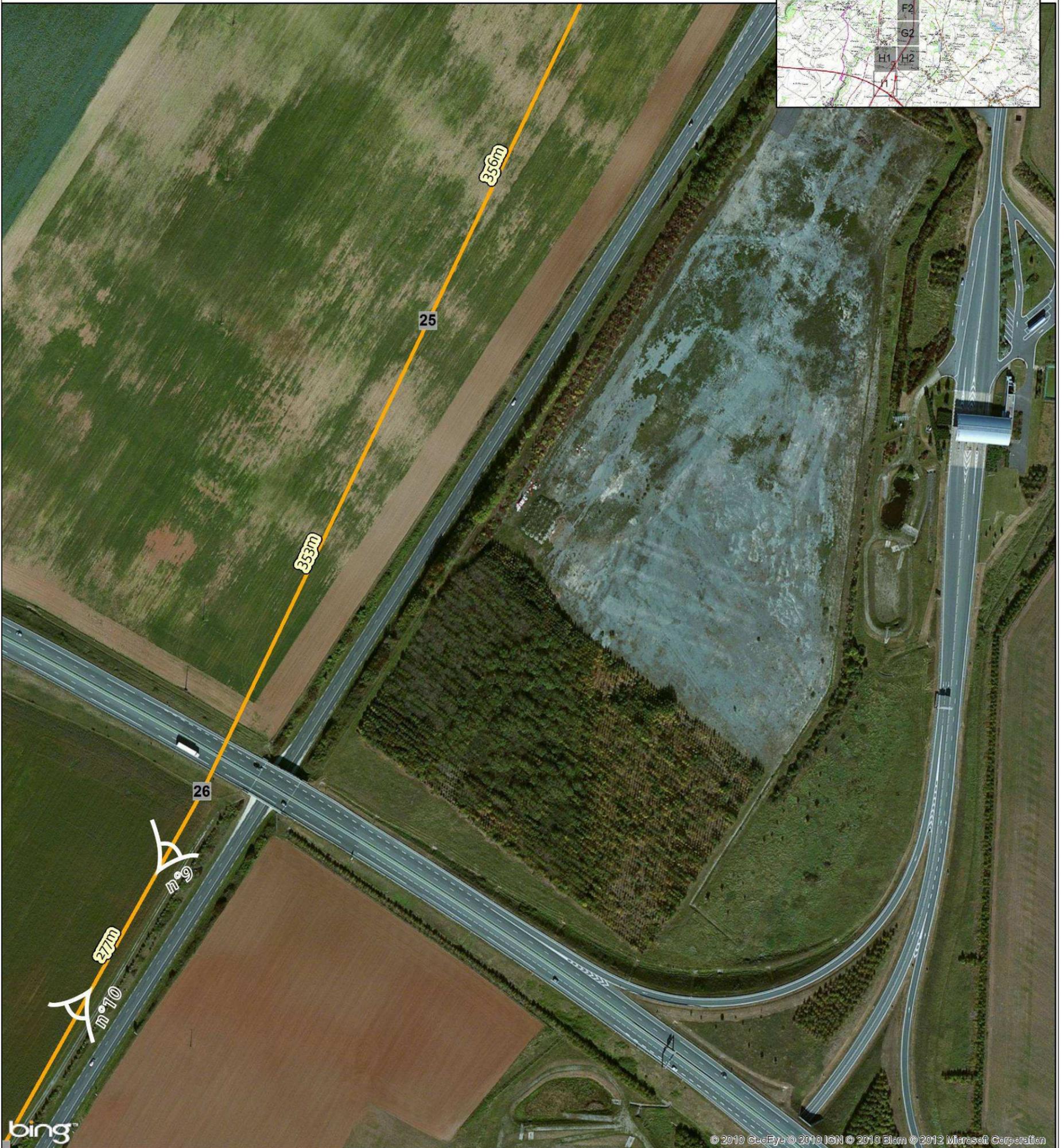
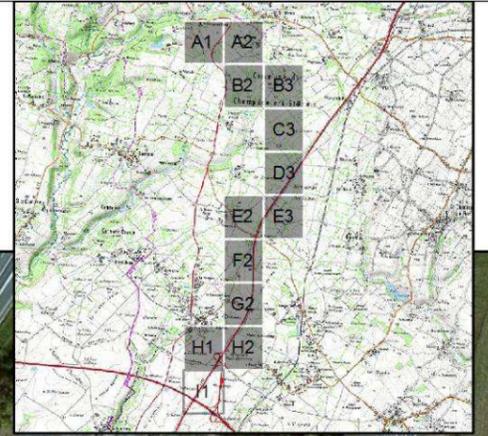
**DATE :** 12/12/2012



Fond cartographique : Orthophotos  
Source de données : Impact et Environnement  
Auteur : NR, NG

# ATLAS CARTOGRAPHIQUE LIGNE 90 000 VOLTS CHAMPDENIERS-NIORT

## Planche I1



TITRE : ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Page 13 sur 13

**LEGENDE :**

**Parc**



-  Pylône électrique
-  Ligne 90 000 volts



**ETUDE :** Ligne à 90 000 volts CHAMPDENIERS-NIORT

**N° Affaire :** 000070

**Client :** RTE

**ECHELLE :** 0 25 50 100 Mètres

1:2 500

Seule l'échelle métrique est garantie

**DATE :** 12/12/2012



Fond cartographique : Orthophotos  
 Source de données : Impact et Environnement  
 Auteur : NR, NG

© 2010 GeoEye © 2010 IGN © 2010 Blom © 2012 Microsoft Corporation